



L'artiste au sein d'une coopérative d'activité

Mots clés : Travail / Tester son activité artistique / Lancement d'une activité d'indépendante / Coopérative

1. Qu'est-ce qu'une coopérative d'activité ?

Une coopérative d'activité offre la possibilité de développer et de tester son activité d'indépendant dans un cadre sécurisé, en bénéficiant d'un accompagnement sur mesure et de formations à l'entrepreneuriat tout en conservant le bénéfice des allocations de chômage (ou du CPAS).

La finalité est donc bien d'entamer son activité professionnelle en tant qu'indépendant, avec un risque financier fortement limité.

2. Avantage de la coopérative d'activité : la sécurité

La personne qui rejoint une coopérative d'activité va pouvoir travailler activement à la création de son activité économique sans pour autant perdre ses droits aux allocations de chômage.

De cette manière, le risque financier encouru est fortement limité.

3. Les phases au sein d'une coopérative d'activité

L'activité au sein d'une coopérative est divisée en 2 phases pour une période maximale de 2 ans.

- Phase préparatoire :

Durant cette première phase, le candidat entrepreneur est coaché, informé et même formé quant à certains aspects particuliers de sa future activité (contrats, droits intellectuels, développement de la clientèle,...).

- Phase test de facturation :

Lorsque le projet économique est suffisamment abouti, la coopérative met à disposition des candidats entrepreneurs son numéro d'entreprise et son numéro de TVA pour leur permettre de facturer leurs services ou leurs produits auprès de leurs clients.

C'est donc à ce moment-là que l'activité est testée.

4. La Coopérative d'activité « Backstage »

La coopérative d'activité Backstage est spécifiquement dédiée aux industries culturelles et créatives. Les conditions d'entrée sont les suivantes :

- Avoir un projet culturel et/ou créatif et être désireux de se lancer comme indépendant ;
- Habiter la région de Bruxelles Capitale ou souhaiter y développer son activité ;
- Être inscrit comme demandeur d'emploi (chez Actiris, au forem ou VDAB) ;
- Avoir l'accès à la gestion ou être prêt à suivre une formation pour l'obtenir et avoir, le cas échéant, accès à la profession envisagée.

Une sélection des candidats est opérée sur base d'un dossier déposé et d'entrevues.

Pour plus d'info concernant cette coopérative, rendez-vous sur le site :
www.backstagebrussels.be